

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 23 juillet 2011

### **Avis relatif à une modification de licence d'agence de mannequins**

NOR : ETST1119718V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France, en date du 27 juin 2011 pris par délégation du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, il est procédé à la modification de l'arrêté n° 2009/4553 du 16 novembre 2009 et à l'attribution de la licence d'agence de mannequins à Mme Bérengère LE BOZEC, gérante de l'agence NOUVELLE ERE, sise 11, rue Bichat, 75010 Paris.

#### *Voies de recours*

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par les voies suivantes :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris.